

Le Président de l'université

ARRETE N° 2023-220 DU 27 NOVEMBRE 2023

**RELATIF À LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS
À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
À LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS
ET AUX CONSEILS DE GESTION DE COMPOSANTES INTERNES
D'UNIVERSITÉ PARIS CITE**

Scrutin du jeudi 23 novembre 2023

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 modifié portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu** la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI en tant que Président de l'université ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-204 du 27 octobre 2023 relatif à l'élection des représentants de personnels à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités et aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-207 du 13 novembre 2023 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants de personnels à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités et aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité ;
- Vu** le procès-verbal de résultats des scrutins.

ARRETE :

Article 1- FACULTE DE SANTE

Article 1.1 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MEDECINE

Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR de Médecine d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Fabrice UHEL »

1. Monsieur Fabrice UHEL

Article 1.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'ODONTOLOGIE

Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR d'Odontologie d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste : « Jean-Marc DURAND »

1. Monsieur Jean-Marc DURAND

Article 1.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHARMACIE

Article 1.3.1 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Florence LECLERC »

1. Madame Florence LECLERC

Article 1.3.2 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Ioana FERECATU »

1. Madame Ioana FERECATU

Article 1.3.3 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste : « Samantha CONTI »

1. Madame Samantha CONTI



Article 2 – FACULTE DES SCIENCES

Article 2.1 - CONSEIL DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DENIS DIDEROT

Est déclarée élue au conseil de l'École d'ingénieurs Denis Diderot d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Darine CHOUEIKANI »

1. Madame Darine CHOUEIKANI

Article 2.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES

Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Olivier MAURICE-BOKANOWSKI »

1. Monsieur Olivier MAURICE-BOKANOWSKI

Article 2.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHYSIQUE

Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR de Physique d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste : « Sébastien ZAPPINO »

1. Monsieur Sébastien ZAPPINO

Article 2.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

Sont déclarés élus au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques et Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (2 sièges) :

Liste : « UFR Math-Info »

1. Madame Florence CLOPPET-OLIVA
2. Monsieur Camille KURTZ

Article 2.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'INFORMATIQUE

Article 2.5.1- Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR d'Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Giulio MANZONETTO »

1. Monsieur Giulio MANZONETTO

Article 2.5.2 - Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR d'Informatique d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « B »

2. Monsieur Peter HABERMEHL

Article 2.6 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMÉDICALES

Aucune liste n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences fondamentales et biomédicales d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège).

Par conséquent, en raison de l'absence de candidature déposée, un siège demeure vacant au sein de ce collège, jusqu'à la tenue des prochaines élections partielles.

Article 3 - FACULTE SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS

Article 3.1 - COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE

Est déclaré élu à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste : « FO ESR »

1. Monsieur Symphorien VINOUC



Article 3.2 - CONSEIL DE L'IUT DE PARIS-RIVES DE SEINE

Est déclaré élu au conseil de l'IUT de Paris-Rives de Seine d'Université Paris Cité au titre du collège Enseignants vacataires (1 siège) :

Liste « L'IUT de demain »

1. Monsieur Jérémie FOUCHÉ

Article 3.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'ETUDES ANGLOPHONES

Article 3.3.1 - Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Frédéric OGÉE »

1. Monsieur Frédéric OGÉE

Article 3.3.2 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (1 siège) :

Liste « Laetitia COUSSEMENT »

1. Madame Laetitia COUSSEMENT

Article 3.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Article 3.4.1 - Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Razmig KEUCHEYAN »

1. Monsieur Razmig KEUCHEYAN

Article 3.4.2 - Sont déclarées élues au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (2 sièges) :

Le nombre d'enveloppes dans l'urne ne correspond pas au nombre de votants car chaque électeur a eu la possibilité de voter deux fois.

Par conséquent, le scrutin étant invalidé pour cause d'irrégularité manifeste engendrant l'insincérité du scrutin, deux sièges demeurent vacants au sein de ce collège, jusqu'à la tenue des prochaines élections partielles.

Article 3.4.3 - Sont déclarés élus au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste « Cédric CHANTELLY »

1. Monsieur Cédric CHANTELLY

Article 3.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE, ECONOMIE ET SOCIETES

Article 3.5.1 - Sont déclarées élues au conseil de gestion de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés (GHES) d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (2 sièges) :

Liste « Petia KOLEVA »

1. Madame Petia KOLEVA

Liste : « Nathalie KOUAME »

1. Madame Nathalie KOUAMÉ

Article 3.5.2 - Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés (GHES) d'Université Paris Cité au titre du collège au titre du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Thibaud DEGUILHEM »

1. Monsieur Thibaud DEGUILHEM



Article 3.6 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Article 3.6.1 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Manuelle DE LUCA »

1. Madame Manuelle DE LUCA

Article 3.6.2 - Sont déclarées élues au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (2 sièges) :

Liste « Marion BOTELLA »

1. Madame Marion BOTELLA

Article 3.6.3 - Aucune liste n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège).

Par conséquent, en raison de l'absence de candidature déposée, un siège demeure vacant au sein de ce collège, jusqu'à la tenue des prochaines élections partielles.

Article 3.7 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT HUMANITES, SCIENCES ET SOCIETES

Sont déclarés élus au conseil de gestion de l'UFR Institut Humanités, Sciences et Sociétés (IHSS) d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (2 sièges) :

Liste : « Refonder l'IHSS »

1. Madame Estelle MIRAMOND
2. Monsieur Laurent LOISON

Article 3.8 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR LETTRES, ARTS ET CINEMA

Article 3.8.1 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR Lettres, Arts et Cinéma (LAC) d'Université Paris Cité au titre du collège A - professeurs des universités et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Cécile NARJOUX »

1. Madame Cécile NARJOUX

Article 3.8.2 - Est déclarée élue au conseil de gestion de l'UFR Lettres, Arts et Cinéma (LAC) d'Université Paris Cité au titre du collège du collège B - autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (1 siège) :

Liste : « Olga KOBRYN »

1. Madame Olga KOBRYN

Article 3.9 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE LINGUISTIQUE

Est déclaré élu au conseil de gestion de l'UFR de Linguistique d'Université Paris Cité au titre du collège BIATSS - personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés (1 siège) :

Liste « Loïc LIEGEOIS »

2. Monsieur Loïc LIEGEOIS

Article 4 - MANDATS :

S'agissant d'élections partielles, la durée du mandat correspond à la durée du mandat des élus restant à courir avant un renouvellement complet.

Le mandat des membres des conseils court à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 - RECOURS :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer



l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 6 - PRISE D'EFFET :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 7 - EXÉCUTION :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2023**
Le Président de l'université



Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le : **27 NOV. 2023**

Affiché le : **27 NOV. 2023**